



## Sommaire :

- \* Le Mot de la Présidente
- \* Du côté des Lois
- \* Infos Pays
- \* Lors du dernier Rap

## Dans ce numéro :

|                     |   |
|---------------------|---|
| Cambodge – 60 ans   | 2 |
| Corée – Colombie    | 2 |
| Ukraine – Haïti     | 3 |
| Mali                | 3 |
| Maroc – Cameroun    | 3 |
| Nos Actions         | 4 |
| Lors du dernier RAP | 4 |

## Le Mot de la Présidente

Nos RAP ont pris leur envol pour coller au plus près des attentes des postulants, et des pays d'origines, notamment la Russie, actuellement, pays qui réclame une préparation importante des postulants. Les Conseils Généraux vont valider un certain nombre d'heures de préparation, les OAA, sans doute également, et EFA est habilité à produire des attestations en conformité avec la demande, aux postulants qui auront assisté aux réunions départementales.



En conséquence, nos carrefours s'appellent désormais R.A.P :

### *Rencontre. Accompagnement. pour les Postulants*

Ces rencontres restent bien entendu également ouvertes aux "déjà" parents qui peuvent venir apporter leur témoignage, et à toute personne désireuse de se lancer dans l'aven-

ture de l'adoption, même au tout début de la procédure, car le nombre d'heures demandé est tellement important que plus vite vous assisterez aux RAP plus vous vous approcherez du temps de préparation demandé. Nous pouvons facilement envisager que d'autres pays suivront cette voie ainsi que plus près de nous, les Conseils Généraux pour délivrer les agréments en fonction des évolutions possibles de la Loi. Soyons donc en avance afin d'éviter, à l'avenir, ce qu'il se passe avec la Russie pour de nombreux couples qui sont mis devant le fait accompli en ayant déjà parfois un apparentement. Des Administrateurs EFA06 se penchent sur la question et nous essaierons de répondre au mieux à vos attentes. AMD

## Du côté des Lois

Le projet de loi visant à ouvrir le mariage (et l'adoption) aux couples de personnes de même sexe a été présenté en conseil des ministres le 7 novembre 2011. Source de nombreux débats et polémiques, ce projet de loi ne sera pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale

avant la fin du mois de janvier 2013 pour permettre un débat approfondi avec des auditions publiques. La commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné les associations d'adoptés et de familles adoptives le 22 novembre 2012 dans le cadre de ce projet de loi.

Nathalie Parent, notre présidente, a défendu la position d'EFA replaçant l'enfant au cœur du débat et refusant de réduire la réflexion à une revendication d'adultes ou à la défense d'un schéma familial unique.

## Cambodge (source Lirefa 05-11-2012)

Après un moratoire de 3 ans, le Cambodge va autoriser à nouveau l'adoption d'enfants cambodgiens par des américains, a annoncé Long Visalo, le ministre des affaires étrangères après une rencontre avec Susan Jacobs, ambassadeur des USA. Seuls les enfants de moins de huit ans pourront être adoptés et, dans la limite de 200 par an. Il n'a pas dit si cette mesure concernerait d'autres pays.



Toutes nos manifestations sur 2013 seront placées sous le signe des 60 ans de la fédération. Nous débutons par l'après-midi « Loto Crêpes » du 17.03 à Aspremont. Nous prévoyons une conférence dernier trimestre. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les soumettre à Anne Marie ! Infos dans le prochain bulletin.

---

« En Colombie, un projet de loi prévoit de mettre en place des berceaux de vie « cunas de vida » pour recueillir les enfants abandonnés et éviter qu'ils le soient dans la rue ».

---

## Corée (source Lirefa 05-11-2012)

Depuis la mise en place, en août dernier, de la nouvelle loi destinée à assurer plus de transparence dans les adoptions, on craint de voir augmenter le nombre d'abandons sauvages. En effet, les mères qui souhaitent abandonner légalement leur enfant doivent maintenant déclarer sa naissance. Depuis août, le

nombre d'enfants recueillis par le Holt a diminué de moitié alors que le nombre d'enfants abandonnés dans des baby-box a augmenté considérablement. Par le passé, les dossiers des enfants étaient souvent falsifiés afin de correspondre aux critères d'adoptabilité des américains.

Les parents adoptifs coréens seront soumis à des contrôles plus sérieux, leur situation financière sera examinée, on vérifiera également qu'ils ne sont pas drogués ou alcooliques et le cycle de préparation passera de 4 à 8 heures. Ils seront également obligés de déclarer leur enfant comme adopté.

## Colombie (source Lirefa 05-11-2012)

En Colombie, un projet de loi prévoit de mettre en place des berceaux de vie « cunas de vida » pour recueillir les enfants abandonnés et éviter qu'ils le soient dans la rue. Ces berceaux seraient installés dans les hôpitaux mais aussi dans les églises. Ce projet suscite des controverses, beaucoup pensent qu'il serait plus utile de

mettre en place une véritable politique d'éducation sexuelle pour éviter les grossesses précoces. En Colombie, les femmes ont le droit de consentir à l'adoption de leur enfant lorsqu'elles ne sont pas en capacité de l'élever mais une recherche est effectuée pour identifier le père et vérifier si la famille élargie peut prendre l'en-

fant en charge, lorsque une adolescente ou une femme tient à garder le secret sur sa grossesse, elle préférera sans doute l'abandonner dans l'anonymat. Des problèmes ont été identifiés au niveau de la déclaration d'adoptabilité des enfants et c'est sur ce point qu'il convient de travailler.

## Ukraine *(source Lirefa 07-01-2013)*

La ministre des Affaires sociales d'Ukraine a annoncé une extension des périodes pendant lesquelles les étrangers peuvent déposer des demandes d'adoption.

Les demandes pourront être déposées : entre le troisième lundi de janvier et le 31 mars, entre le deuxième lundi d'avril et le 30 juin, entre le deuxième lundi de Juillet et le 30 septembre et enfin, entre le deuxième lundi d'octobre et le 10 décembre.

## Haïti *(source SAI 16.01.2013)*

Le SAI souhaite informer les candidats à l'adoption que l'Institut du Bien-Etre social et des Recherches (IBESR) a annoncé la reprise des adoptions internationales en Haïti à compter du 15 janvier 2013.

Des quotas devraient être fixés par la suite par l'IBESR, s'agissant du nombre de candidatures que les opérateurs seront autorisés à déposer chaque mois.

Le SAI tient à rappeler que les procédures d'adoption en Haïti doivent désormais obligatoirement être accompagnées par un opérateur habilité par le SAI et accrédité par l'IBESR. Les démarches individuelles d'adoption ne sont plus autorisées en Haïti.

### Pour rappel :

Haïti a ratifié le 11 juin 2012, la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

## Mali *Communiqué du SAI 25.10.2012*

Le Service de l'Adoption Internationale souhaite informer les candidats à l'adoption que les autorités maliennes viennent de faire part de l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille.

L'article 540 de cette nouvelle législation prévoit que désormais seuls les couples ou les personnes célibataires de nationalité malienne n'ayant ni enfant ni descendant légitime, et âgés d'au moins 30 ans, sont autorisés à adopter un enfant malien. L'adoption internationale sera dès lors limitée aux seuls ressortissants maliens résidant à l'étranger.

### Communiqué du Ministère des Affaires Etrangères:

*En raison de la forte dégradation de la situation sécuritaire au Mali, il est formellement déconseillé de s'y rendre, y compris à Bamako, jusqu'à nouvel ordre.*

---

**Mali :L'adoption internationale sera dès lors limitée aux seuls ressortissants maliens résidant à l'étranger**

---

## Maroc *(source Lirefa 05-11-2012)*

Une circulaire du ministère de la justice Marocain annonce l'interdiction de la Kafala pour les familles qui ne vivent pas au Maroc. Les islamistes assurent que les étrangers ont abusés de la Kafala et que la majorité des enfants quand ils partent vivre en Espagne, par exemple, ne sont pas élevés dans la religion islamique et sont parfois même baptisés.

## Cameroun *(source Lirefa 07.12.2012)*

Après divers scandales de vols de bébés, le ministère des Affaires civiles du Cameroun vient d'annoncer la mise en place d'un dispositif d'adoption pour les nationaux et les étrangers. Les adoptants devront être mariés depuis au moins **dix ans** et les célibataires âgés de plus de 40 ans au moment de l'adoption. Ils devront apporter des garanties morales, affectives et matérielles et une caution morale, à savoir

une personne proche qui s'engage à se substituer aux parents en cas de défaillance ou de disparition. Le circuit de prise en charge des enfants susceptibles d'être adoptés a été défini sur la base d'un référentiel. De l'avis de la ministre Bakang Mbock, cette initiative traduit la volonté du gouvernement de "reprenre en main toute la chaîne d'adoption d'enfants au Cameroun".

EFA06

Siege UDAF  
15 Rue Alberti  
Imm Nice Europe Bat C  
06047 NICE Cedex

info@efa06.org  
Ligne d'Ecoute Nationale:  
0810 00 21 01

**EFA : UN MOUVEMENT TOURNE  
VERS L'ENFANCE**

[www.efa06.org](http://www.efa06.org)

**Accueil et information des postulants, par des rencontres individuelles avec des familles adoptives ou lors de réunions collectives.**

- . **Organisation de réunions à thème sur différents aspects de l'adoption avec participation d'intervenants**
- . **Témoignage de notre expérience auprès des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice et du grand public pour une meilleure compréhension de l'adoption.**
- . **Diffusion de la revue nationale Accueil.**
- . **Participation à différentes instances départementales telles que le Conseil de famille des pupilles de l'Etat.**

## Lors du dernier RAP...

Nous avons reçu Mme Michèle LOLOM correspondante 06 de l'OAA Enfance et Avenir lors du dernier RAP du 10.11.2012.

Elle a communiqué les dernières informations sur les pays où l'OAA est habilitée. Puis un débat avec questions/réponses a clôturé le RAP avec petits gâteaux et rafraichissements offert par le CA.

### Enfance et Avenir

10, Quai Jean Mermoz  
78400 CHATOU  
Téléphone : 01.30.53.52.26  
Fax : 01.30.53.57.88  
Courriel : [enfance.avenir@wanadoo.fr](mailto:enfance.avenir@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.enfanceavenir.org](http://www.enfanceavenir.org)

Présidente de l'association :  
Brigitte GODDE  
Directeur de l'association :  
Jean-Eudes SAMPRE

Pour la RUSSIE, MADAGASCAR,  
l'ETHIOPIE, et le VIETNAM

### Prochain RAP :

Samedi 26 Janvier 2013 avec le Dr  
MF PINAUD—OAA Médecins du Monde

14h00- 18h00  
Maison des Associations St Roch

L'après midi se clôturera par le  
partage de la galette des Rois.

